

PEPITES MUSICALES DE L'ISERE 2022

FEUILLE D'ENGAGEMENT

Nom de la collectivité :

Nom du ou des groupe (s) ou de l'(les) artiste (s) proposé(s) par la collectivité :

1)

2)

3)

4)

5)

Je soussigné

Nom et Prénom :

Qualité/responsabilité :

déclare avoir pris connaissance des 2 pages du règlement des « PEPITES MUSICALES DE L'ISERE 2022 »

En conséquence, au cas plusieurs groupes proposés par ma collectivité seraient sélectionnés par le jury, je m'engage à régler à Savatou le montant concernant groupe (s) soit euros *

Date :

Signature :

Informations à communiquer :

Nom et coordonnées (mail et portable) du référent de la collectivité responsable du suivi de ce dossier :

.....

Adresse Facebook de la collectivité :

Documents à joindre à ce document signé pour chaque groupe proposé par la collectivité :

- ✓ La fiche d'inscription remplie et signée par le groupe
- ✓ Un support audio (CD ou mp3) comprenant au minimum trois compositions originales. Les œuvres originales ne devront pas avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale sur support sonore à la date du 1er juin 2022. Cependant la présentation d'une édition autoproduite promotionnelle à moins de 500 exemplaires est autorisée.
- ✓ Une biographie de l'artiste ou du groupe.
- ✓ Les textes des chansons ou leur traduction si écrite en langue étrangère.
- ✓ Un exemplaire de l'acceptation du règlement signé par le groupe. (Signature des parents si l'artiste est mineur)
- ✓ L'autorisation pour la prise et la diffusion de l'image
- ✓ Logo de la collectivité sous format JPEG

A faire parvenir avec les documents demandés à Savatou avant le 29 avril 2022

- Par mail à audrey@savatou.fr
- Par voie postale à Savatou 1102 av. Centrale, le Carreau Rive Gauche, Bât. K, 1er étage
- 38400 St Martin d'Hères

* A compléter avec le nombre de groupes maximum que la collectivité s'engage à prendre en charge et le montant correspondant sur la base de 650 euros par groupe